



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
26 juin 2019
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 10 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport de la trente-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts)¹, tenue à Tarawa-Sud (Kiribati) du 26 février au 3 mars 2019.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement kiribatien d'avoir accueilli la réunion.
3. Le SBI a remercié également le Groupe d'experts et le secrétariat pour leurs activités en faveur des pays les moins avancés (PMA). Il a accueilli avec satisfaction le programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts pour 2019-2020², et a invité le Groupe d'experts à établir des priorités, compte tenu de ses mandats, y compris de la décision 11/CMA.1, et des ressources disponibles.
4. Le SBI s'est félicité du bon déroulement de la Semaine mondiale de l'adaptation³, y compris de l'Expo PNA 2019⁴, à Songdo (République de Corée), du 8 au 12 avril 2019, et il a remercié le Gouvernement coréen d'avoir accueilli cette manifestation.
5. Le SBI s'est félicité également des éléments communiqués par le Groupe d'experts au sujet des plans nationaux d'adaptation (PNA) ouverts et a invité les Parties et les organisations intéressées à participer à cette initiative afin de contribuer au succès du processus visant à formuler et réaliser des PNA⁵.
6. Le SBI a pris note des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans la réalisation des travaux et des produits techniques relatifs aux PNA et à l'Accord de Paris, et a invité les Parties à utiliser les travaux et les produits techniques du Groupe d'experts, selon qu'il convient.
7. Le SBI s'est félicité de l'atelier de formation⁶ sur les PNA à l'intention des PMA, que devaient organiser le Groupe d'experts et les partenaires concernés.

¹ FCCC/SBI/2019/5.

² Le programme de travail est reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBI/2019/5. Conformément au paragraphe 3 de la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts élabore un programme de travail glissant sur deux ans pour examen par le SBI à sa première session de l'année.

³ Voir <http://napexpo.org/koreaweek>.

⁴ Voir <http://napexpo.org/2019>.

⁵ Voir <https://unfccc.int/documents/197338>.

⁶ Voir document FCCC/SBI/2019/5, p. 16 (première page de l'annexe I).



8. Le SBI a noté que 8 des 77 propositions reçues de pays en développement visant à accéder aux ressources financières du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat en vue de la formulation de PNA qui avaient été approuvées par le secrétariat du Fonds vert pour le climat au 17 juin 2019 émanaient de PMA⁷.

9. Le SBI a noté également que 27 des 77 propositions mentionnées au paragraphe 8 ci-dessus avaient reçu un financement, et que 7 parmi celles-ci émanaient de PMA⁸.

10. Le SBI a invité les partenaires d'exécution du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat au titre de la formulation des PNA à redoubler d'efforts pour aider les PMA s'agissant de l'objectif d'accélérer la soumission des propositions relatives à la planification au Fonds vert pour le climat.

11. Le SBI a salué l'approbation de 11 projets et programmes représentant un montant total de 100,6 millions de dollars des États-Unis alloué par le Fonds pour les PMA au 18 juin 2019⁹.

12. Le SBI a noté avec satisfaction les annonces de contributions financières au Fonds pour les PMA¹⁰ des Gouvernements belge (Région wallonne), danois, finlandais, français, irlandais, néerlandais et suisse, d'un montant total de 71,3 millions de dollars É.-U., et a souligné la nécessité de contributions supplémentaires.

13. Le SBI a également pris note de la collaboration en cours du Groupe d'experts avec le Comité de l'adaptation, d'autres organes constitués au titre de la Convention, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et un grand nombre d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux compétents, et a préconisé de poursuivre cette collaboration.

14. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui du programme de travail du Groupe d'experts.

15. Le SBI a pris note de la note d'information sur l'aide du Fonds pour les PMA aux pays qui sortent de la catégorie des PMA, établie par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)¹¹.

16. Le SBI a décidé de recommander que, dans sa décision sur les orientations à donner au FEM, la Conférence des Parties, à sa vingt-cinquième session (décembre 2019), demande au FEM de continuer, dans le cadre de l'administration du Fonds pour les PMA, de faciliter la transition sans heurt des pays qui sortent de la catégorie des PMA en continuant de leur apporter le financement approuvé au titre du Fonds pour les PMA jusqu'au terme des projets approuvés par le Conseil du Fonds avant le reclassement de ces pays.

17. Le SBI a invité les autres entités prêtant assistance pour les éléments du programme de travail en faveur des PMA comme convenu aux alinéas a) à h) du paragraphe 3 de la décision 16/CP.24, à continuer de prêter assistance, dans le cadre de leurs mandats respectifs, aux pays qui sortent de la catégorie des PMA pendant une période de trois ans à compter de la date de leur reclassement.

18. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'accorder le bénéfice des dispositions financières propres aux PMA concernant le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, s'agissant des réunions au

⁷ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GCF-presentation_LEG%20side%20event%20SBI%2050.pdf.

⁸ Voir note 7 ci-dessus.

⁹ Voir <https://unfccc.int/documents/197060>.

¹⁰ Voir le document du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) disponible à l'adresse <https://www.thegef.org/council-meeting-documents/joint-summary-chairs-43> et les renseignements complémentaires communiqués par le secrétariat du FEM au 24 juin 2019.

¹¹ Voir le document GEF/LDCF.SCCF.25/Inf.06, consultable à l'adresse https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/LDCs_GEF-LDCF.SCCF_.25-Inf.06.pdf.

titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, et du barème indicatif des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, aux pays qui ont quitté la catégorie des PMA pour une période de trois ans à compter de la date de leur reclassement, compte tenu de la résolution 67/221 de l'Assemblée générale, en vue d'inscrire cette question dans les délibérations relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023.

19. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de prêter assistance aux pays qui ont été retirés de la liste des PMA dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, notamment afin qu'ils participent à des activités de formation, des ateliers, des réunions d'experts et d'autres réunions d'information, pour une période de trois ans à compter de la date de leur reclassement.

20. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat devrait exécuter conformément aux présentes conclusions, et a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
